



Préserver l'environnement – pour le bien des populations

La nouvelle Politique commune de la pêche (PCP) doit instituer la durabilité écologique comme un principe fondamental sans lequel la durabilité économique et sociale ne peut être obtenue.

Intention politique

OCEAN2012 voudrait que la gestion des pêcheries de l'Union européenne (UE) :

- soit fondée sur l'approche de précaution telle qu'elle est définie dans l'accord des Nations-Unies sur les stocks de poissons de 1995¹ ;
- applique à la gestion des stocks une approche fondée sur les écosystèmes² et ;
- fixe des objectifs d'abondance à long terme pour les stocks de poissons qui se situent au-delà du rendement maximal durable.



au détriment de la stabilité à long terme du secteur. La réalité actuelle en constitue un exemple manifeste, quand on voit que le Conseil des ministres de la pêche fixe les totaux admissibles des captures (TAC) à 48 % en moyenne au-delà des recommandations des scientifiques.

Les actions visant à restaurer les écosystèmes marins sont susceptibles de générer des coûts sociaux et économiques à court terme et ces derniers doivent être abordés de manière adéquate ; mais ne pas agir mettra en péril la durabilité des ressources et par conséquent l'avenir tout entier du secteur de la pêche.

C'est la raison pour laquelle OCEAN2012 vise à s'assurer le soutien de tous les États membres de l'UE et du Parlement européen afin d'instituer le caractère prioritaire des objectifs environnementaux pour sécuriser les objectifs de durabilité sociale et économique.

Contexte

Il y a du poisson sans pêcheries, mais pas de pêcheries sans poisson. Des écosystèmes marins et des stocks de poissons sains constituent une condition sine qua non au développement d'un secteur de la pêche durable et solide, d'une plus grande sécurité alimentaire mondiale et d'une meilleure réponse écologique au changement climatique.

OCEAN2012 propose que la Politique commune de la pêche intègre la durabilité environnementale dans tous les aspects de la politique de pêche, depuis la fixation des ressources de poissons disponibles jusqu'à l'octroi des accès, et ce à travers le financement et la mise en application de la politique. Cela pourrait se faire en appliquant l'approche de précaution et l'approche écosystémique à la prise de décisions et à l'élaboration de la politique. Ces deux principes sont déjà mentionnés dans la PCP actuelle, mais ils n'ont pas été suffisamment appliqués dans la pratique. Au lieu de cela, on a tendance à donner la priorité aux objectifs sociaux et économiques à court terme, ce qui résulte en une politique opportuniste

Le principe et l'approche de précaution

Le principe de précaution figure dans de nombreux accords et conventions internationaux sur la protection de l'environnement. L'accord des Nations-Unies sur les stocks de poissons établit que l'absence d'informations scientifiques adéquates ne saurait être invoquée pour surseoir ou renoncer à l'adoption de mesures de conservation et de gestion. La mise en œuvre de l'approche de précaution dans le cadre de la gestion des pêcheries nécessitera notamment les étapes suivantes :

1. un accord sur l'établissement, sur la base des informations scientifiques les plus fiables disponibles, des points de référence pour chaque stock de poisson et sur les mesures à prendre si ceux-ci sont dépassés ;
2. la mise au point de programmes de collecte de données et de recherche afin d'évaluer l'impact de la pêche sur les espèces non ciblées et les espèces associées ou dépendantes ainsi que sur leur environnement ;
3. l'adoption de plans pour assurer la conservation des espèces non ciblées et la protection des habitats particulièrement menacés ; et
4. la mise en place d'une surveillance renforcée lorsque l'état des stocks de n'importe quelle espèce devient préoccupant.

L'approche écosystémique

l'approche écosystémique est un concept largement répandu et est considérée comme un des principes les plus importants en matière de politique environnementale.

¹ http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_overview_fish_stocks.htm

² Telle que décrite dans la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin, art. 1.3, directive 2008/56/EC, établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique environnementale marine (directive-cadre sur la Stratégie pour le milieu marin).

*Il y a du poisson sans pêcheries,
mais pas de pêcheries sans
poisson. Des écosystèmes
marins et des stocks de
poissons sains constituent
une condition sine qua non au
développement d'un secteur de
la pêche durable et solide*



La convention des Nations-Unies sur la biodiversité biologique l'a définie comme *une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes qui encourage la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable*.³

Elle est déjà incluse dans la législation de l'UE, notamment dans la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin, qui concerne la protection du milieu marin et de la biodiversité au sein de l'UE et par laquelle les États membres s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre le bon état écologique d'ici à 2020. La future PCP doit être formulée et appliquée de manière à garantir les aspects d'un bon état écologique liés à l'industrie de la pêche, comme le maintien de la biodiversité, des stocks sains de poissons exploités commercialement, la préservation de l'intégrité des fonds marins, et des réseaux trophiques viables.

OCEAN2012 aimerait que l'approche écosystémique soit mise en oeuvre. Par exemple en instaurant les mesures suivantes :

1. la gestion des pêcheries doit viser au maintien de la diversité biologique. La qualité et le nombre des habitats, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces doit être adaptée aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes ;
2. les stocks doivent être maintenus dans les limites de sécurité biologique, en présentant une bonne répartition de la population par âge et par taille. Mais l'objectif à long terme en matière de gestion des stocks doit être plus ambitieux que le rendement maximal durable (RMD), de manière à assurer la préservation des écosystèmes résistants (voir ci-dessous) ; et
3. la gestion des réseaux trophiques doit passer d'une approche espèce par espèce à une approche multi-espèces.

³ Convention sur la biodiversité biologique (CBD) www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-07/official/cop-07-20-add4-en.doc

Le Rendement Maximal Durable (RMD)

Le RMD est devenu l'outil principal de gestion des stocks de poissons au sein de l'UE. En théorie, il correspond au rendement (ou tonnage) maximal d'un stock déterminé de poissons qui peut être pêché sur une période indéterminée sans en réduire l'abondance globale. On admet empiriquement qu'on atteint ce rendement maximal lorsque le stock de poissons a été réduit à moins de la moitié du niveau non pêché.

Pourtant, ce concept a été l'objet de vives critiques de la part de la communauté scientifique, car il menace les populations de manière trop importante, il considère les espèces une à une, il ne tient compte que des avantages de la pêche et pas de ses coûts et il est sensible aux pressions politiques. C'est la raison pour laquelle OCEAN2012 considère que le RMD ne doit constituer qu'un objectif intermédiaire pour atteindre e niveau d'abondance de stocks sains. Il convient dès lors de développer des objectifs de pêche à plus long terme qui soient plus prudents et qui tiennent compte de l'approche de précaution.

Les plans de gestion à long terme (PGLT)

OCEAN2012 aimerait que des PGLT soient développés pour toutes les pêcheries. Ces plans devraient prévoir des mesures appropriées à travers de véritables processus de cogestion participative de la base vers le sommet qui donnent au développement durable le poids qu'il mérite. Établir la durabilité écologique comme principe fondamental de la nouvelle PCP implique également d'autres changements fondamentaux. Voir les autres documents informatifs d'OCEAN2012 intitulés :

- Assurer une bonne gouvernance
- Adapter les capacités aux ressources disponibles
- Attribuer des accès prioritaires à a pêche responsable
Subventions : des fonds publics pour des services publics
- Subsidés : des fonds publics pour des services publics

OCEAN2012 est une alliance d'organisations dédiée à la transformation de la Politique Européenne de la Pêche, visant à stopper la surpêche, mettre fin aux pratiques de pêche destructives et assurer une utilisation juste et équitable de ressources halieutiques en bonne santé.

OCEAN2012 a été initiée et est coordonnée par Pew Environment Group, la section dévolue à la conservation de Pew Charitable Trusts, une organisation nongouvernementale dont le but est de mettre un terme à la surpêche dans les océans du monde.

Les membres fondateurs d'OCEAN2012 sont la Coalition pour des accords de pêche équitables, Fisheries Secretariat, **nef** (new economics foundation), Pew Environment Group et Seas at Risk.